

**Modification du règlement intérieur des conseils de quartier du 6<sup>e</sup> arrondissement.  
(062021017)**

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-1 ;

Vu l'article L 2511-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du conseil d'arrondissement en date du 5 mars 2002 ;

Vu la Délibération du conseil d'arrondissement 062020024 en date du 22 septembre 2020 ;

Vu le rapport présenté par M....., .....,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris, Maire du 6<sup>e</sup> :

**DELIBERE**

Article unique : Le règlement intérieur modifié des conseils de quartier du 6<sup>e</sup> arrondissement, annexé à la présente délibération, est adopté.

VOTANTS :            POUR :            CONTRE :            ABSTENTION :            NPPV :

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ